



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

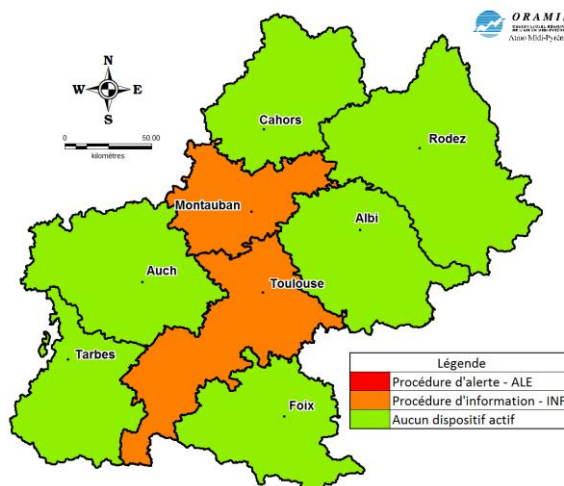
Communiqué du 02/12/2016 à 16h

Sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP prévoit une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour la journée du 03/12/2016.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Les niveaux de particules en suspension dans l'air ont progressivement augmenté depuis la soirée de jeudi 1^{er} décembre. Les conditions météorologiques particulièrement stables ne permettent actuellement pas de disperser de manière significative les polluants atmosphériques qui s'accumulent ainsi près des sources d'émissions.

Au regard des concentrations en particules en suspension enregistrées au cours de la journée du 2 décembre 2016 et de l'augmentation des niveaux attendus dans la soirée, la journée du 3 décembre 2016 fait l'objet d'une mise en vigilance avec une procédure d'information et de recommandation au public sur prévision.

Dans la soirée du 3 décembre, la situation devrait évoluer positivement avec l'arrivée de vent d'Autan qui permettra de disperser la pollution et réduire les concentrations de particules PM10 au voisinage du sol. Cette procédure sur prévision débutera dans la soirée du 2 décembre pour s'achever en fin de journée du 3 décembre pour ces 2 départements.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 02/12/2016 à 16h

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Communiqué du 02/12/2016 à 16h

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.